

**Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions –  
Demandes de prolongation de délai**

**Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes :**

Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration,  
du 22 janvier 2009

Postulat de Mme Line Rouyet : "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de  
l'Administration", du 16 novembre 2010

Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les  
jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010

Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 /  
Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

---

Renens, le 14 janvier 2013/jdlmc

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent rapport répond aux attentes fixées dans l'article 54 du Règlement du Conseil communal  
du 1<sup>er</sup> juillet 2006 qui stipule :

*"La Municipalité dépose son rapport pour un postulat dans un délai de six mois et pour une motion  
dans un délai d'une année. Si elle constate qu'elle ne sera pas en mesure de répondre à la date  
prévue, elle propose, en la motivant, une prolongation de délai appropriée. Sauf cas de force  
majeure, la prolongation ne peut pas excéder deux ans.*

*Au début de chaque année, la Municipalité donne la liste des propositions telles que définies à  
l'article 51 en suspens au 30 juin de l'année précédente."*

Dès lors, le présent rapport fait le tour de la situation concernant les postulats et les motions  
auxquels il n'a pas été répondu, respectivement dans le délai de six mois et d'une année. Il a lieu  
de rappeler que le 30 juin représente la fin d'une année de législature.

Comme les années précédentes, la Municipalité propose à cette occasion de considérer que, pour  
un certain nombre d'interventions du Conseil, les précisions et le point fait par la Municipalité sont  
acceptés comme des réponses permettant de classer l'intervention. C'est le cas pour les

interventions citées dans le titre du préavis. Rappelons que, ainsi que convenu avec le Bureau du Conseil et la Commission de gestion, c'est cette dernière qui traite ce préavis, en présence d'une large délégation de la Municipalité. Les auteurs des propositions qu'il est proposé de classer sont invités, soit à participer à cette séance, soit à transmettre leur avis à la Commission de gestion.

---

## OBJETS EN SUSPENS AU 30 JUIN 2012

- 1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1<sup>er</sup> novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009**

### Réponse de la Municipalité :

La réponse de la Municipalité est malheureusement toujours identique sur le fond et il n'a pas encore été répondu aux initiateurs des différentes interventions concernées. Elle peut néanmoins préciser que l'offre relative aux transports publics est toujours en augmentation, avec par exemple la nouvelle ligne reliant Cheseaux à Renens, la future ligne reliant Pully à la piscine et les futures BHNS. Ces améliorations ont un coût et la Commune au vue de sa situation financière difficile doit consentir des efforts relativement importants.

**La Municipalité propose au Conseil communal de repousser une nouvelle fois le délai de réponse de ces interventions.**

- 2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009**

Dans le cadre de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap, M. Olivier Barraud demandait à la Municipalité :

1. D'évaluer l'accessibilité des bâtiments et services communaux, notamment pour les personnes à mobilité réduite, malentendantes et malvoyantes.
2. De recenser les situations problématiques en matière d'aménagement routier (trottoirs, passages pour piétons, passage sous-voies, etc.)
3. D'établir un catalogue des mesures directrices avec une planification de réalisation.

### Réponse de la Municipalité :

La Direction des Bâtiments-Domains en charge du point 1, a pris contact en août 2012 avec une entreprise de conseil dans le domaine de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, âgées ou en situation de handicap, toute déficience confondue. Une offre a été

demandée pour l'évaluation de l'accessibilité aux bâtiments administratifs, scolaires et techniques, comprenant les situations à régler et les moyens qui devraient être mis en œuvre à cet effet.

Sur la base cette offre, la Direction va l'examiner et définir un ou plusieurs montants précis et ciblés permettant d'envisager des mesures concrètes. Les choix devront être aussi dictés par la situation financière de la Commune de Renens.

Le point no 2 est traité par le Service des travaux. Un diagnostic exhaustif des zones problématiques a été dressé par le biais d'un travail de semestre effectué par un étudiant du Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'EPFL en 2008. Si le diagnostic est généralement bon sur l'ensemble de la Commune, certaines zones mentionnées dans ce rapport sont à revoir, notamment l'accessibilité à la gare, les passages inférieurs du 1<sup>er</sup>-Août, Léman et Longemalle, des bordures à abaisser ou largeur de trottoir à modifier. Certaines mesures seront difficiles à atteindre sans investissements conséquents.

Toutefois, cette problématique est aujourd'hui présente dans les travaux de planification en cours. Dans le cadre des travaux prévus pour la Gare, le Tram ou la mise en double sens du 14-Avril les mesures sont déjà intégrées dans le projet.

Comme mentionné dans les préavis nos 91-2010 et 11-2012, il s'agit ici d'un important travail de recensement pour ces trois points, particulièrement pour le point 3. En effet, une analyse détaillée de chaque site sera nécessaire afin de déterminer et chiffrer les travaux à réaliser. La planification de la réalisation dépendra des moyens financiers à disposition.

Rappelons que la Municipalité est très sensible à cette problématique et que dans tous les cas où cela est possible elle prend les mesures nécessaires. Il y a lieu de mentionner la réalisation de l'ascenseur de la rue de Lausanne 25 et du futur ascenseur de la rue de Lausanne 35 qui se réalisera dès le départ de la PolOuest.

**De par les différentes démarches et réalisations citées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu à ce postulat.**

- 3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy**

Réponse de la Municipalité :

Le préavis de construction concernant l'agrandissement du site scolaire du Censuy et du parc sportif sera déposé au Conseil communal en 2013. Le programme des travaux comprend l'aménagement d'installations sportives diverses qui permettront de répondre à ce postulat. Néanmoins, à ce jour, le programme définitif des installations sportives n'a pas encore été arrêté par la Municipalité.

**La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat dans le courant de l'année 2013.**

**4. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010**

Réponse de la Municipalité :

La réponse à ce postulat demande la rédaction d'un projet de règlement sur un sujet complexe sur le plan légal et fortement contraint par les lois et règlements d'ordre supérieur en vigueur. L'élaboration de cette réponse fait partie des préoccupations de la Direction Urbanisme-Travaux.

**La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat en 2013.**

**5. Postulat de Mme Line Rouyet "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010**

Réponse de la Municipalité :

Depuis le début mai 2012, le Service informatique a installé une borne Internet dans la salle d'attente du Service de la Sécurité sociale. Une information a été donnée à ce sujet dans le Renens Carrefour Info No 112 de mai 2012.

Dès lors, le Service informatique relève une fréquentation mensuelle moyenne de 5 internautes totalisant 45 minutes de consultation.

Même avec une fréquentation relativement faible, il est prévu de laisser cette borne dans la mesure où elle correspond à certaines attentes des usagers du Service de la sécurité sociale.

Par contre, on ne peut pas dire que l'expérience ait été véritablement concluante et, dès lors, il ne sera pas procédé à la pose d'autres bornes.

Malgré tout, le souci de mieux informer et de mettre l'information à disposition par des moyens simples doivent rester des préoccupations de la Municipalité.

**La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.**

**6. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011**

Réponse de la Municipalité :

**La Municipalité avait répondu partiellement à ce postulat dans le préavis No 26-2012 – Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop.**

Elle étudie actuellement le contenu de ce postulat qui concerne plusieurs Directions et qui demande une étude fouillée avec des aspects forts divers.

**La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.**

**7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010**

Réponse de la Municipalité :

Cette motion demandait que la Ville de Renens agisse en matière d'accès à l'apprentissage des jeunes sans-papiers en offrant des places d'apprentissage menant au CFC, en intervenant auprès des Autorités cantonales et fédérales et en appuyant auprès du DFJ les conseils de direction des Ecoles professionnelles pour permettre aux jeunes sans-papiers de poursuivre leur formation post-obligatoire. Elle faisait suite à une motion de Mme Elena Torriani déposée sur le même thème en 2003, dans laquelle la Municipalité de l'époque dans sa réponse en 2004 avait pris une position clairement en faveur d'une telle possibilité, se déclarant *"prête, si un cas concret se présentait, à appuyer une démarche pour permettre à un jeune sans-papiers de poursuivre sa scolarité par un apprentissage en son sein."*

En 2010, dans un contexte politique en mouvement sur cet objet, et à la suite du long débat qui a marqué le développement, puis l'acceptation de cette motion au Conseil communal, la Municipalité avait rappelé cette position de principe et s'était engagée à intervenir à tous les niveaux pour faire avancer ce dossier sensible. Dans ce sens, elle avait cette même année écrit au Conseil d'Etat avec copie aux Parlementaires fédéraux et à la Municipalité de Lausanne pour soutenir une intervention auprès des Chambres fédérales et s'était montrée prête à accueillir des apprentis sans-papiers, si cela s'était présenté.

En date du 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat informait la Municipalité que, dans sa séance du 14 septembre 2010, il avait approuvé une motion déjà acceptée par le Conseil National demandant d'autoriser des personnes sans-papiers à suivre une formation professionnelle. Le processus législatif était donc lancé et allait dans le sens souhaité par la Municipalité.

Tout récemment, et compte tenu des différentes interventions parlementaires, la situation a, enfin, évolué sur le plan fédéral. A partir du 1<sup>er</sup> février 2013, les jeunes sans-papiers pourront s'engager sur la voie de l'apprentissage. Le Conseil fédéral a, en effet, adopté une ordonnance permettant d'obtenir un permis de séjour pour la durée de la formation, sur la base de critères, comme la durée de la scolarisation en Suisse et l'intégration.

A l'époque du dépôt de cette motion, il n'était pas possible d'y répondre de façon plus affirmative compte tenu des discussions et de l'évolution en cours. La Municipalité avait donc privilégié des actions concrètes auprès des instances concernées. Elle profite de ce présent préavis pour donner les présentes informations et répondre ainsi aux motionnaires.

**8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005**

Réponse de la Municipalité :

Une réponse à cette motion est prévue dans le préavis sur les logements sociaux qui est en cours de finalisation, et qui sera déposé au Conseil communal au début de l'année 2013.

**La Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de cette motion en 2013.**

**9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

Réponse de la Municipalité :

Concernant la future Maison de la Culture / des Associations qui devrait intégrer une bibliothèque-médiathèque, la Municipalité a décidé de reporter cette étude à la prochaine législature. Ce projet dépendant fortement de l'avenir de la Savonnerie, la Municipalité s'engage à l'analyser de manière détaillée au moment de l'élaboration du plan de quartier.

**La Municipalité propose au Conseil communal de considérer qu'il a été répondu à ces motions, tout en précisant qu'elles ne sont pas classées par la Municipalité.**

—

Complément d'information

L'année dernière, la Municipalité avait proposé au Conseil communal de classer le postulat de M. Roland Divorine intitulé : "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008, ce que le Conseil communal et le postulant avaient accepté, fort de la promesse de la Municipalité de déposer un préavis. A l'époque, la Municipalité avait véritablement l'intention de mettre en place une nouvelle signalétique à Renens. Pour ce faire, elle avait fait l'étude, obtenu les coûts et les montants étaient prévus au plan des investissements. Malgré cela, au vu de l'évolution de la situation financière de la Commune, la Municipalité a dû procéder à des choix. Dès lors, elle a renoncé à la signalétique telle que prévue. Elle a toutefois maintenu dans le plan des investissements un montant de Fr. 20'000.— en 2013 et Fr. 100'000.— en 2014, sous une rubrique signalétique, mais il s'agit là d'un projet d'accompagnement de tous les grands chantiers qui vont se dérouler prochainement. Un préavis allant dans ce sens sera bientôt déposé.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 28-2013 de la Municipalité du 14 janvier 2013,

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

**D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai.**

**De considérer qu'il a été répondu aux postulats et aux motions ci-dessous :**

2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009
5. Postulat de Mme Line Rouyet : "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010.
7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010
9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.

**D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :**

1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1<sup>er</sup> novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009
3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy
4. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010

6. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011
8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)      Jean-Daniel LEYVRAZ

La Municipalité in corpore est concernée mais sera représentée par :

- Mme la Syndique
- M. Jean-Marc Dupuis
- M. Jean-Pierre Rouyet